

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez soi Bruxelles

Formation à destination des travailleurs sociaux

5 & 10 septembre 2024

bruss'help.brussels 





Plan de la présentation



Contextualisation

Cadre légal et de référence

Le dénombrement à Bruxelles

Récolte des données

Le questionnaire

Modalités et contenu

Questions fréquentes

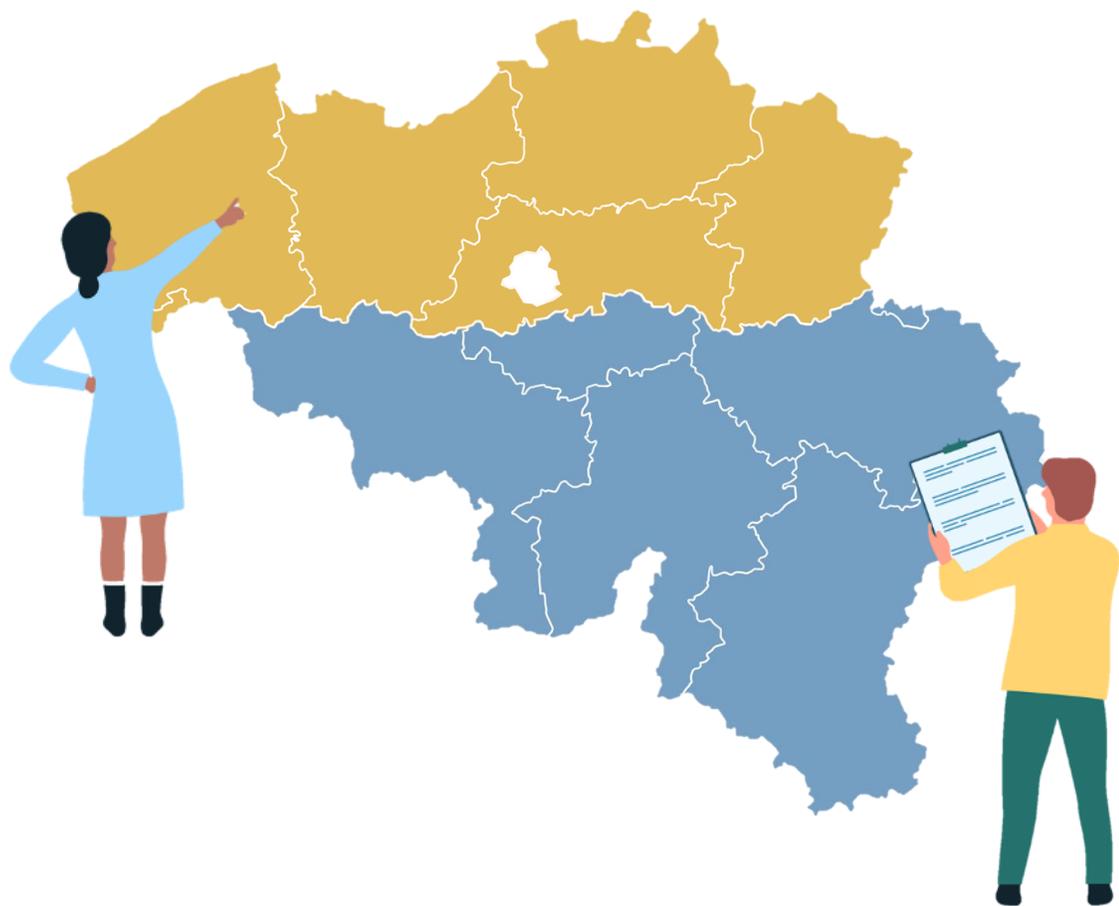
Quelques exemples

Calendrier

Présentation des échéances

Remerciements

Parce que c'est important !



Contextualisation

Cadre légal et de référence

Cadre légal

12 MAI 2014. — Accord de coopération
concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi

Chapitre VI : Dispositions relatives à la collecte de données et à
la gestion des connaissances en matière de sans-abrisme et l'absence
de chez-soi

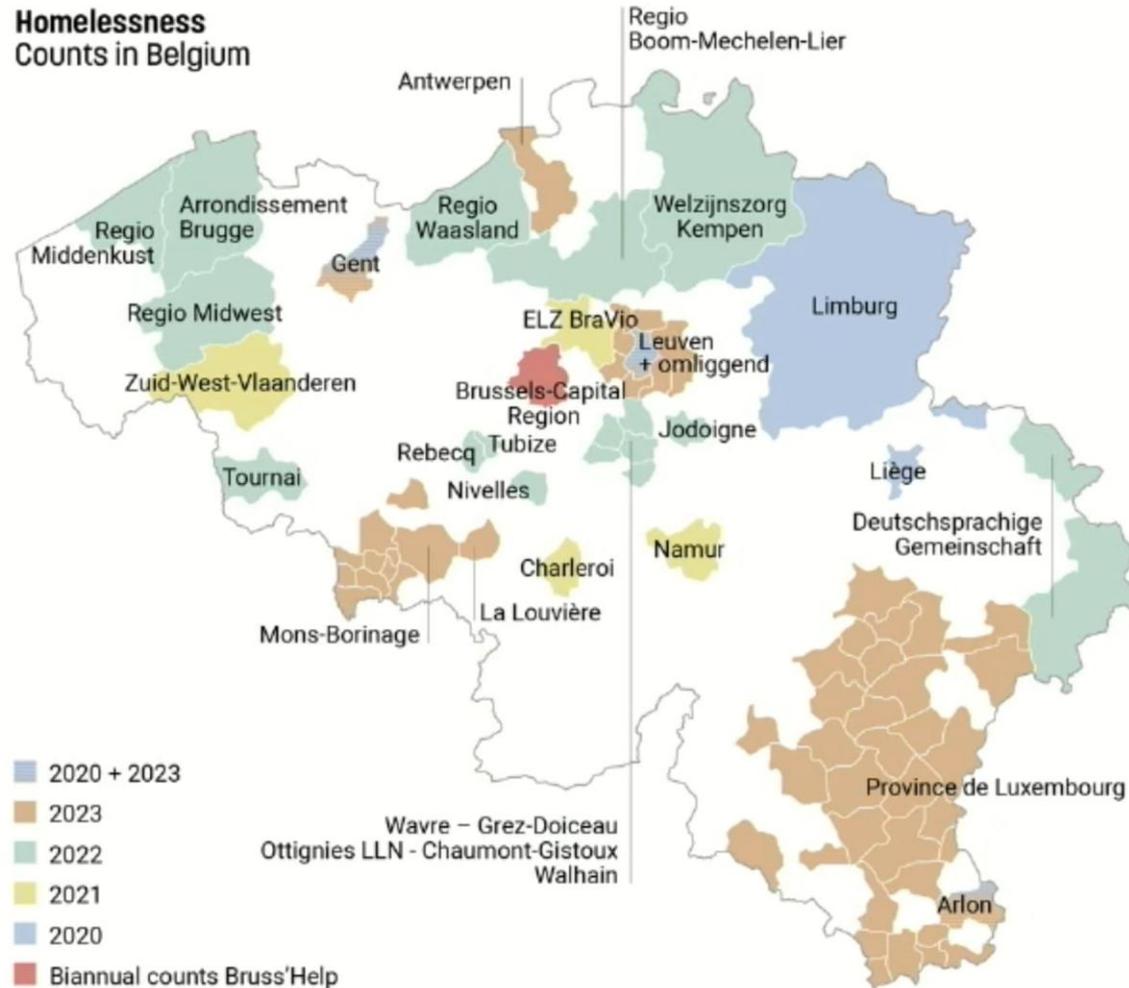


Article 16

*Toutes les parties signataires s'engagent à mener une politique de
prévention du/lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sur
la base de données objectives, que chacune des parties collectera de
manière autonome.*



Dénombrements depuis 2020





Cadre de référence

12 MAI 2014. — Accord de coopération
concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi

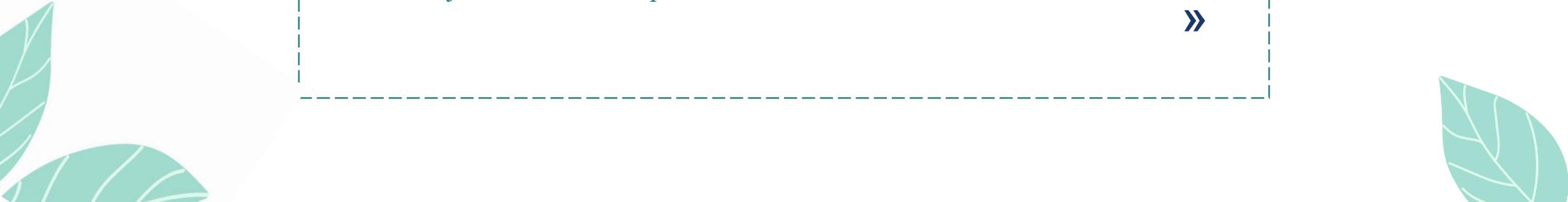
Chapitre II : Définitions et champ d'application

«

Article 3

Les parties signataires reconnaissent de la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) comme définition cadre conceptuelle du sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

»



TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

Catégorie conceptuelle	Situations de vie
1. Dans l'espace public	Dans l'espace public. Rue, gare, station de métro, garage, tente, voiture, etc.
2. En hébergement d'urgence	Dans des logements à bas seuil et à court terme. Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, dispositif de crise, etc.
3. En foyer d'hébergement	Dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires Centre d'hébergement de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat
4. En institution	a. Les personnes qui quittent l'institution dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement sans solution de vie stable. b. Les personnes qui restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence d'une solution de logement stable. Prison, Hôpital, Hôpital psychiatrique, Protection /aide à la jeunesse, Habitation protégée, Centre d'accueil pour migrants / FEDASIL / Croix Rouge, Initiative Locale d'Accueil, Centre résidentiel pour usagers de drogues
5. En logement non conventionnel	Dans des logements ou lieux non conventionnels. Squat, Occupation négociée, structure d'hébergement non-agrèée, cave
6. Chez des amis, de la famille, des tiers	Chez des amis, de la famille ou des tiers en raison de l'absence de logement personnel. Avec la famille/les amis/les connaissances
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	Personnes qui doivent quitter leur domicile dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement. Décision judiciaire d'expulsion, Obligation de quitter suite à décision d'insalubrité, Obligation de quitter suite à décision d'inhabitabilité, Préavis écoulé

TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

Catégorie conceptuelle	Situations de vie
1. Dans l'espace public	Dénombrement de rue
2. En hébergement d'urgence	Dans des logements à bas seuil et à court terme. Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, dispositif de crise, etc.
3. En foyer d'hébergement	Dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires Centre d'hébergement de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat
4. En institution	a. Les personnes qui quittent l'institution dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement sans solution de vie stable. b. Les personnes qui restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence d'une solution de logement stable. Prison, Hôpital, Hôpital psychiatrique, Protection /aide à la jeunesse, Habitation protégée, Centre d'accueil pour migrants / FEDASIL / Croix Rouge, Initiative Locale d'Accueil, Centre résidentiel pour usagers de drogues
5. En logement non conventionnel	Dans des logements ou lieux non conventionnels. Squat, Occupation négociée, structure d'hébergement non-agrécée, cave
6. Chez des amis, de la famille, des tiers	Chez des amis, de la famille ou des tiers en raison de l'absence de logement personnel. Avec la famille/les amis/les connaissances
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	Personnes qui doivent quitter leur domicile dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement. Décision judiciaire d'expulsion, Obligation de quitter suite à décision d'insalubrité, Obligation de quitter suite à décision d'inhabitabilité, Préavis écoulé

TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

Catégorie conceptuelle	Situations de vie
1. Dans l'espace public	Dans l'espace public. Rue, gare, station de métro, garage, tente, voiture, etc.
2. En hébergement d'urgence	Les structures d'accueil nous fournissent les données (CPAS : log transit)
3. En foyer d'hébergement	
4. En institution	
5. En logement non conventionnel	
6. Chez des amis, de la famille, des tiers	Dans des logements ou lieux non conventionnels. Squat, Occupation négociée, structure d'hébergement non-agrèée, cave
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	Chez des amis, de la famille ou des tiers en raison de l'absence de logement personnel. Avec la famille/les amis/les connaissances
	Personnes qui doivent quitter leur domicile dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement. Décision judiciaire d'expulsion, Obligation de quitter suite à décision d'insalubrité, Obligation de quitter suite à décision d'inhabitabilité, Préavis écoulé

TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

Catégorie conceptuelle	Situations de vie
1. Dans l'espace public	Dans l'espace public. Rue, gare, station de métro, garage, tente, voiture, etc.
2. En hébergement d'urgence	Dans des logements à bas seuil et à court terme. Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, dispositif de crise, etc.
3. En foyer d'hébergement	Dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires Centre d'hébergement de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat
4. En institution	a. Les personnes qui quittent l'institution dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement sans solution de vie stable. b. Les personnes qui restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence d'une solution de logement stable. Prison, Hôpital, Hôpital psychiatrique, Protection /aide à la jeunesse, Habitation protégée, Centre d'accueil pour migrants / FEDASIL / Croix Rouge, Initiative Locale d'Accueil, Centre résidentiel pour usagers de drogues
5. En logement non conventionnel	Différents partenaires fournissent les données (CPAS, Communes, ASBL, etc.)
6. Chez des amis, de la famille, des tiers	Chez des amis, de la famille ou des tiers en raison de l'absence de logement personnel. Avec la famille/les amis/les connaissances
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	Personnes qui doivent quitter leur domicile dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement. Décision judiciaire d'expulsion, Obligation de quitter suite à décision d'insalubrité, Obligation de quitter suite à décision d'inhabitabilité, Préavis écoulé

TYPLOGIE ETHOS LIGHT

Catégorie conceptuelle	Situations de vie
1. Dans l'espace public	Dans l'espace public. Rue, gare, station de métro, garage, tente, voiture, etc.
2. En hébergement d'urgence	Dans des logements à bas seuil et à court terme. Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, dispositif de crise, etc.
3. En foyer d'hébergement	Dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires Centre d'hébergement de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat
4. En institution	a. Les personnes qui quittent l'institution dans un délai d'un mois après le jour du dénombrement sans solution de vie stable. b. Les personnes qui restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence d'une solution de logement stable. Prison, Hôpital, Hôpital psychiatrique, Protection /aide à la jeunesse, Habitation protégée, Centre d'accueil pour migrants / FEDASIL / Croix Rouge, Initiative Locale d'Accueil, Centre résidentiel pour usagers de drogues
5. En logement non conventionnel	Dans des logements ou lieux non conventionnels. Squat, Occupation négociée, structure d'hébergement non-agrèée, cave
6. Chez des amis, de la famille, des tiers	Les CPAS nous fournissent les données
+ 7 ^e catégorie : menace d'expulsion	



Le dénombrement à Bruxelles

bruss'help.brussels 

Le 6 novembre 2024 !

Méthodologie *Point in Time* pour établir la situation des personnes pour la nuit
du 6 au 7 novembre 2024



EXEMPLE DE FORMULAIRE DE RECOLTE DE DONNÉES

Brussels Hoop.be/brussels-44 DÉNOMBREMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGÉES - TELLING VAN DAK- EN THUISLOZEN NUIT DU 8 AU 9 NOVEMBRE 2022 - NACHT VAN 8 OP 9 NOVEMBER 2022

Formulaire destiné aux Maisons d'accueil - Formulier bestemd voor Opvanghuizen

Nom de l'organisation - Naam organisatie

Type d'accompagnement Type verblijf	Capacité d'hébergement agréée toelating opvangplaatsen	Capacité d'hébergement effective reële opvangplaatsen	Nombre d'adultes - Aantal volwassenen				Nombre d'enfants - Aantal kinderen				Nombre total Totaal aantal	Nombre de IMI/MI, parmi les enfants Aantal MI/MIV onder kinderen
			♀	♂	■	?	0-3	4-12	13-18	?		
Accueil communautaire Collectieve opvang												
Accueil en logement de travail AMB Woningverblijf eigen VZW												
Accueil en logement de travail AS ** Woningverblijf van een NVB **												
Total Totaal												

** Veuillez spécifier : sur place, par téléphone

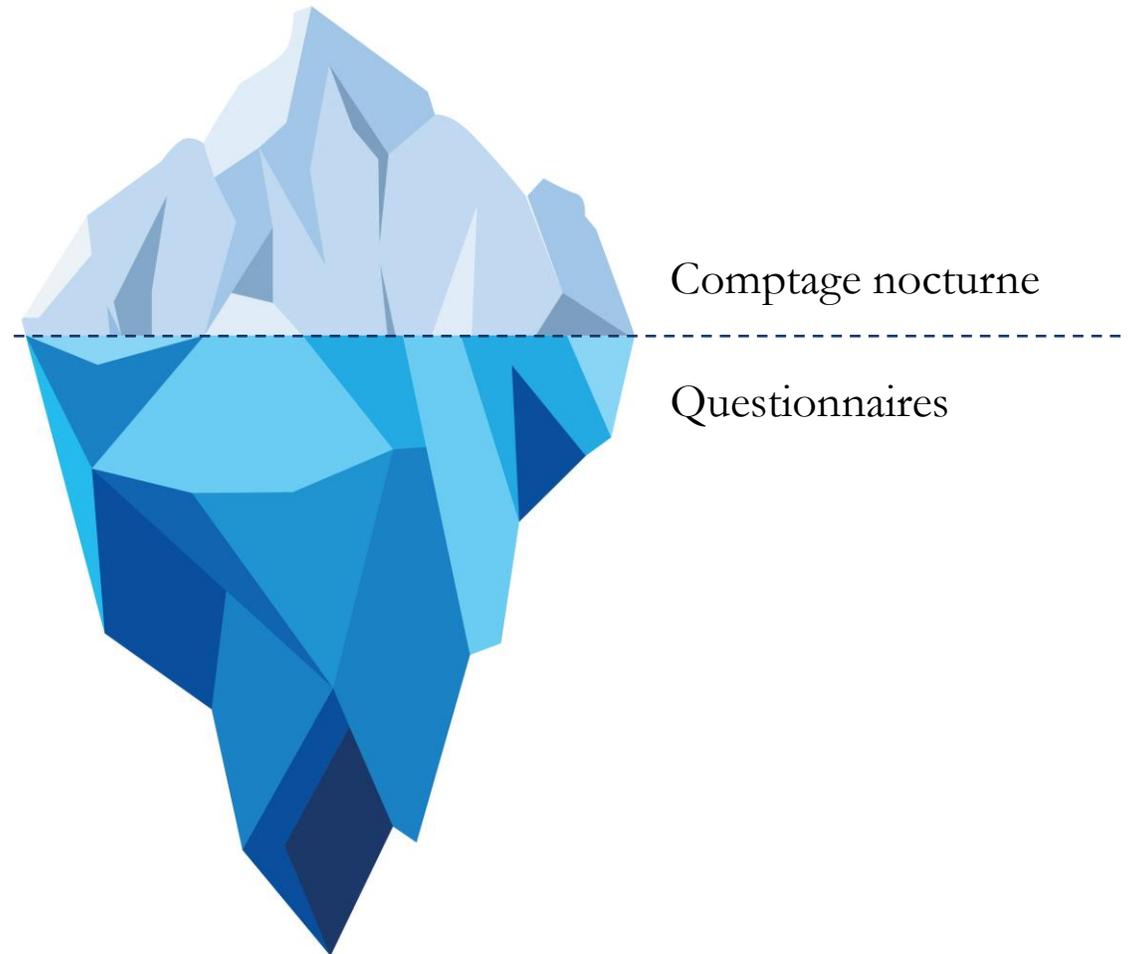
* Spécifier : sur place, telefonisch

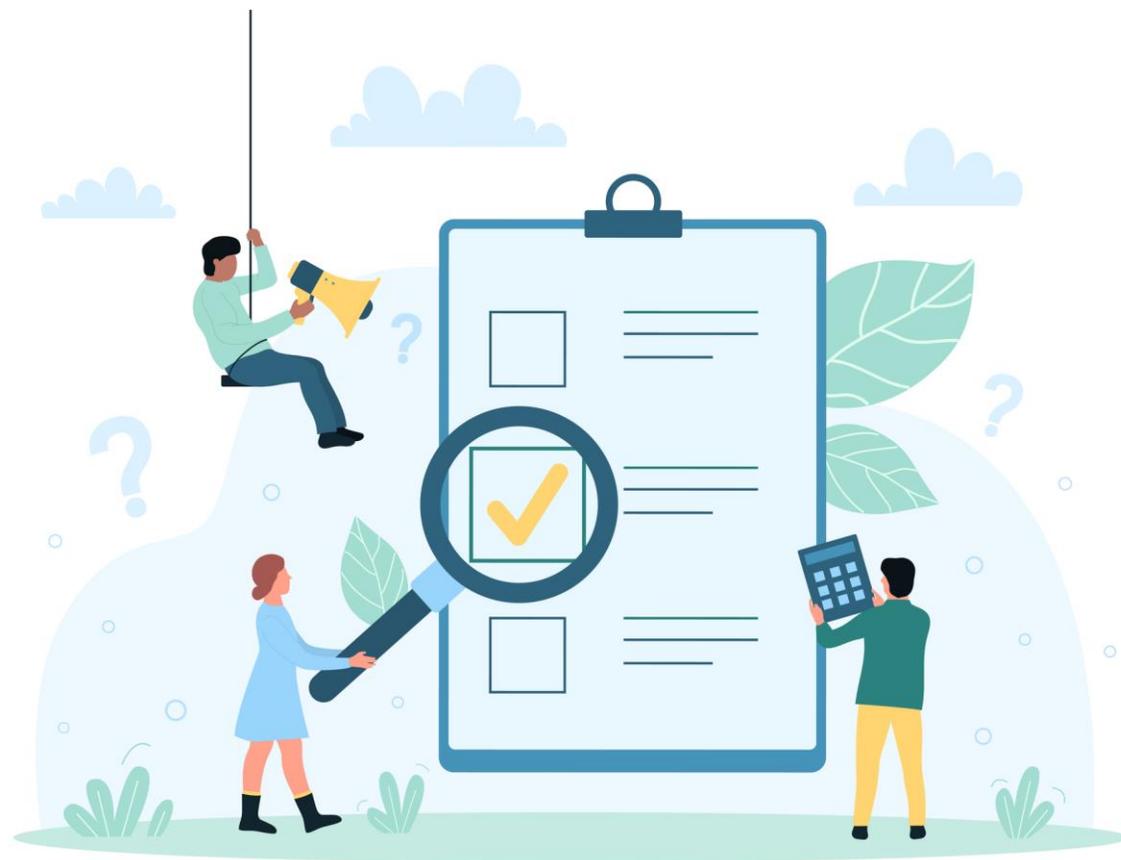
** Veuillez indiquer le nom de l'AS

** Gelieve de naam van het VZW te vermelden

Connaître les personnes sans-chez-soi

- Dénombrer ne suffit pas
- Idée fausse d'une population homogène
- Proposer un accompagnement et une aide adaptés
- Fournir des statistiques fiables par le biais d'enquêtes
- Intérêt à harmoniser les méthodes « belges » en vue d'une meilleure comparabilité

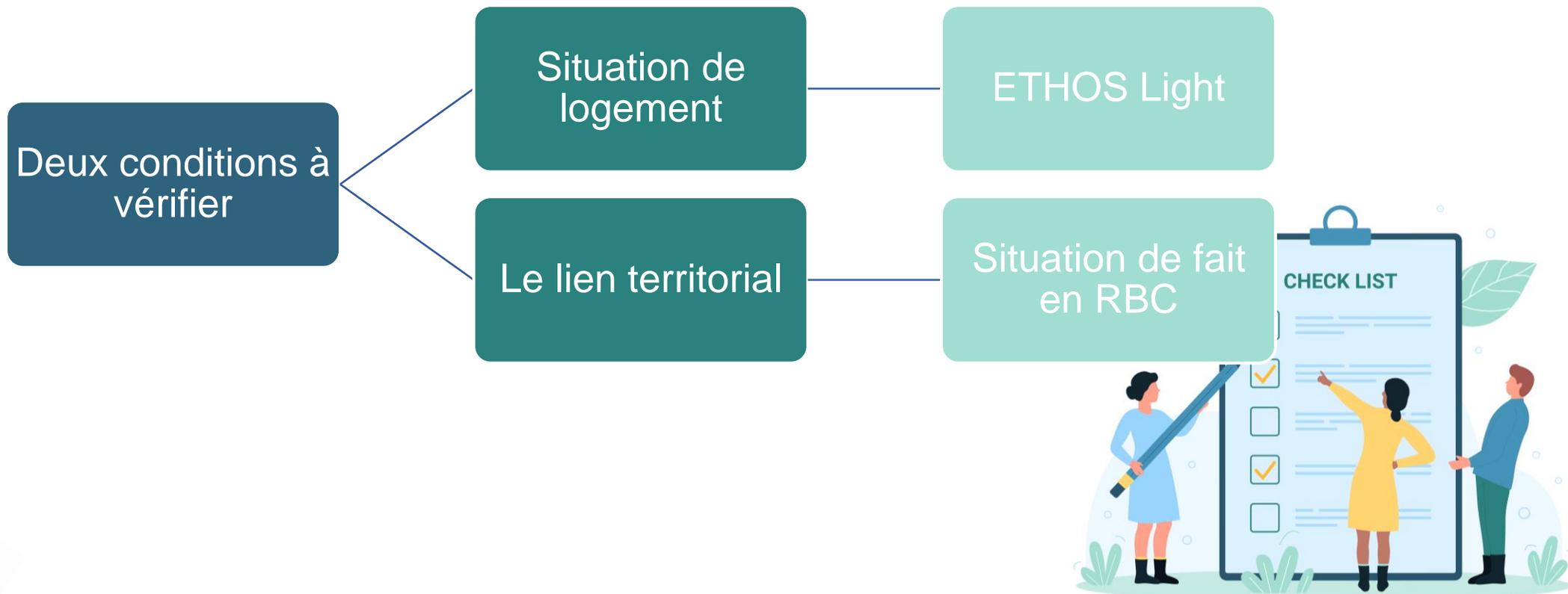




Le questionnaire

bruss'help.brussels 

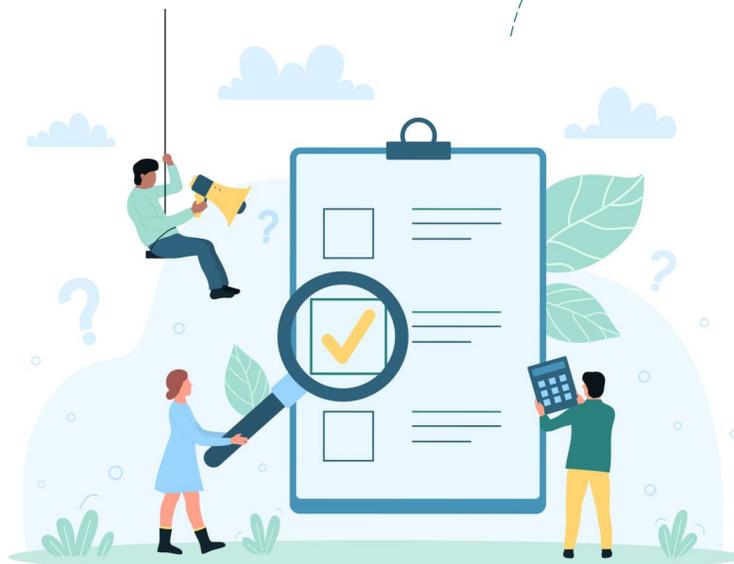
Les deux conditions



Le questionnaire



Identique pour la Flandre, la Wallonie
et Bruxelles



Pré-remplissage papier possible
du 16/10 au 5/11

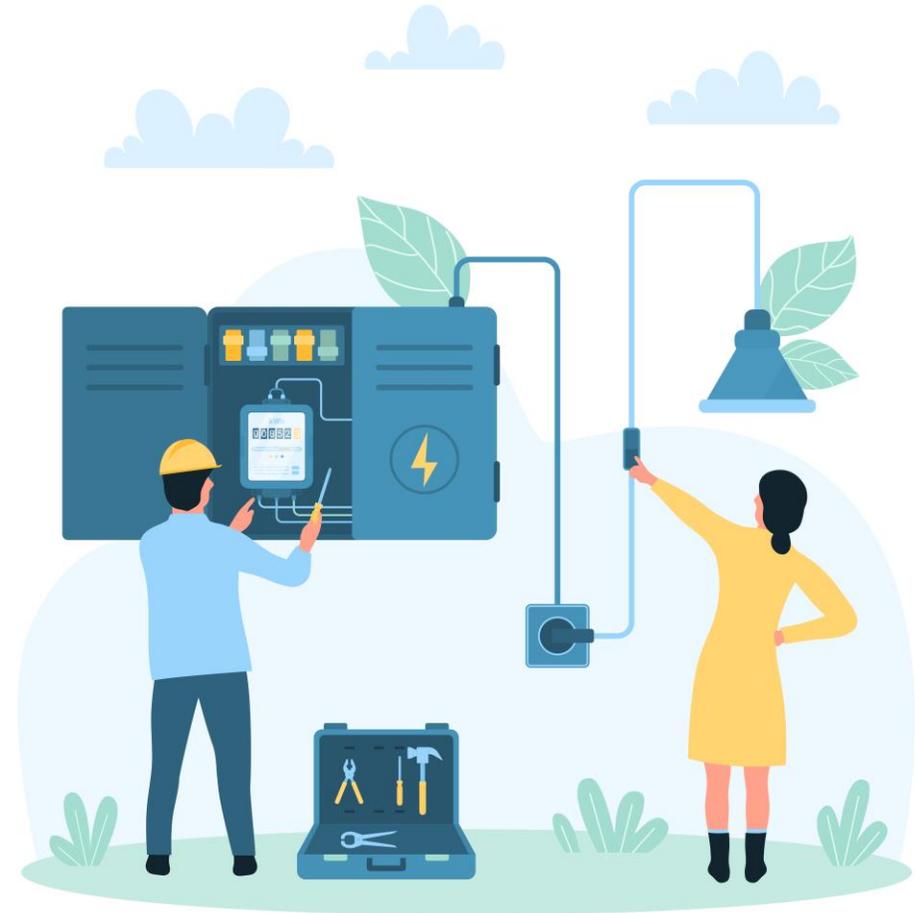


Remplissage via LimeSurvey
du 6/11 au 27/11

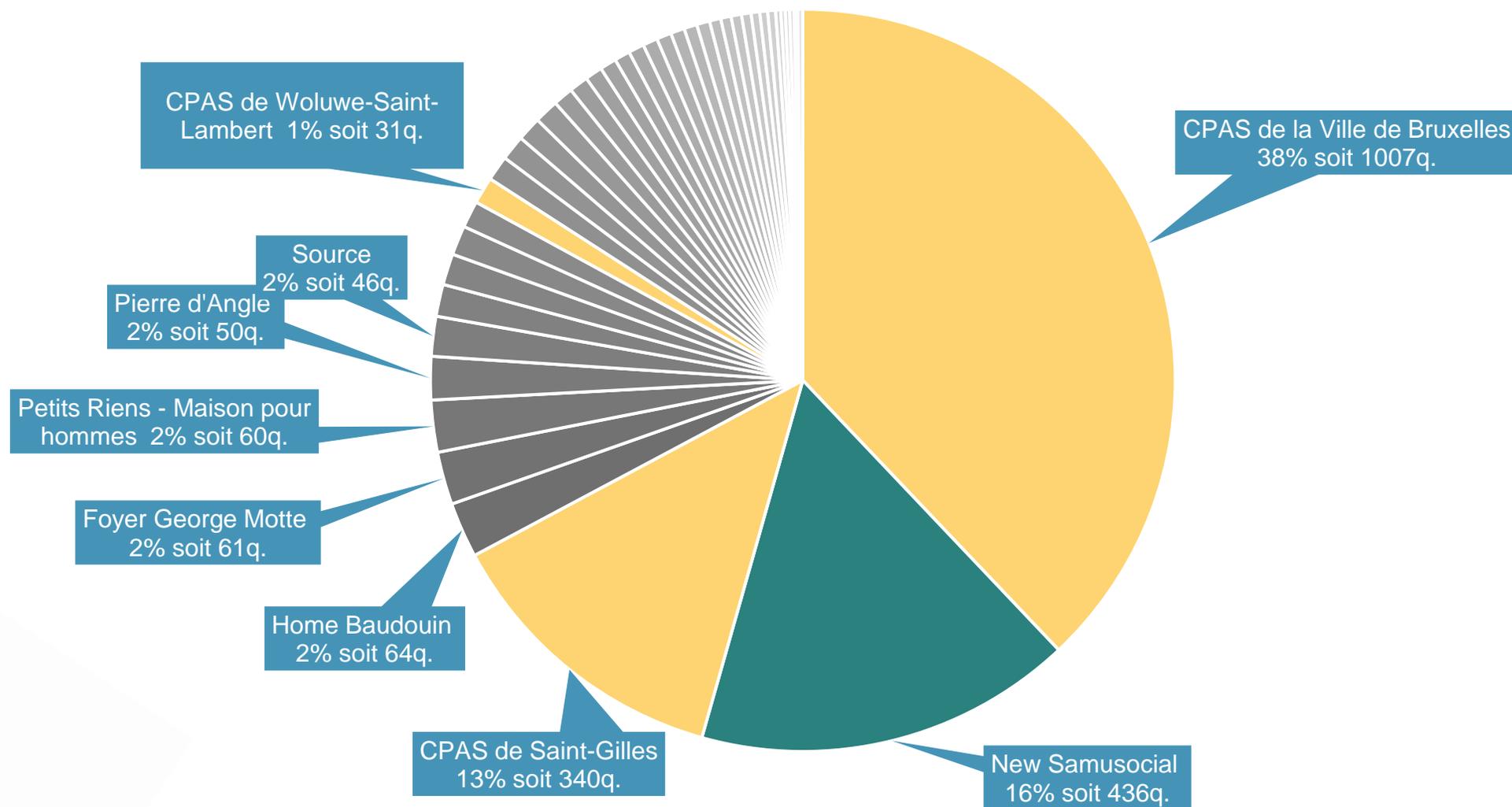
Matériel à disposition

- Questionnaire papier
- Manuel
- FAQ
- Rapport dénombrement 2022*
- Rapport thématique 2024*

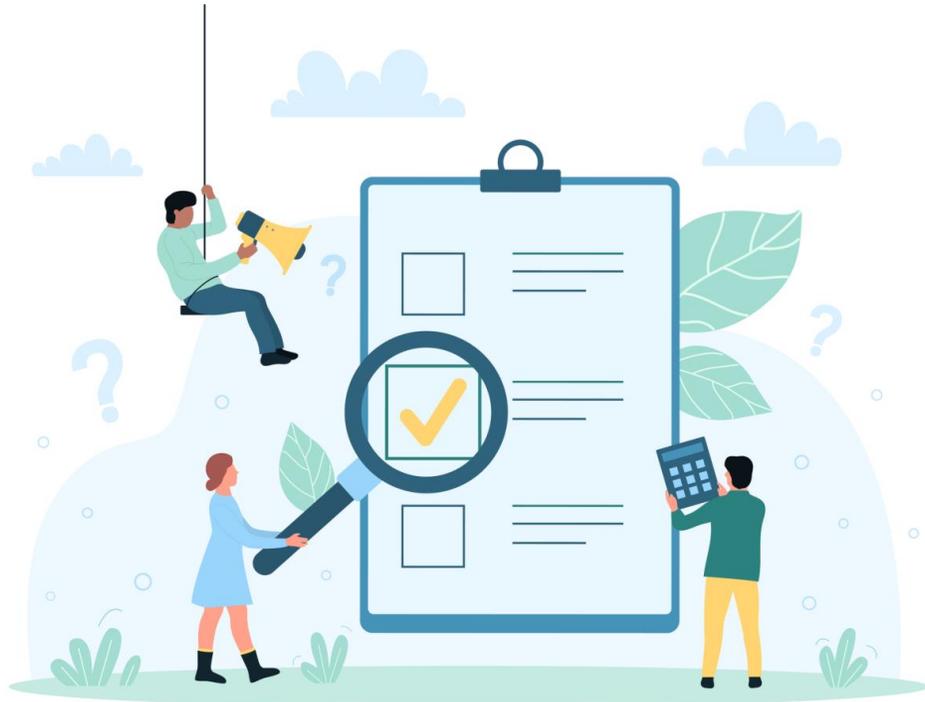
* Sur www.brusshelp.org



Questionnaires complétés en 2022 – Projet pilote



Le questionnaire



- Rempli avec ou sans le bénéficiaire
- Elements d'identification de la personne (première lettre du prénom, première et dernière lettre du nom) essentiels pour éviter les double comptages
- Une fiche par adulte ou par enfant non-accompagné, donc pas pour les enfants mineurs accompagnés
- Les données récoltées sont anonymisées et servent uniquement à établir des statistiques sur la population sans-abri.

Le questionnaire

Développé grâce à la KULeuven et l'UCLouvain

Koen Hermans, Nana Mertens, Evelien Demaerschalk

Martin Wagener, Noémie Emmanuel, Nicolas De Moor



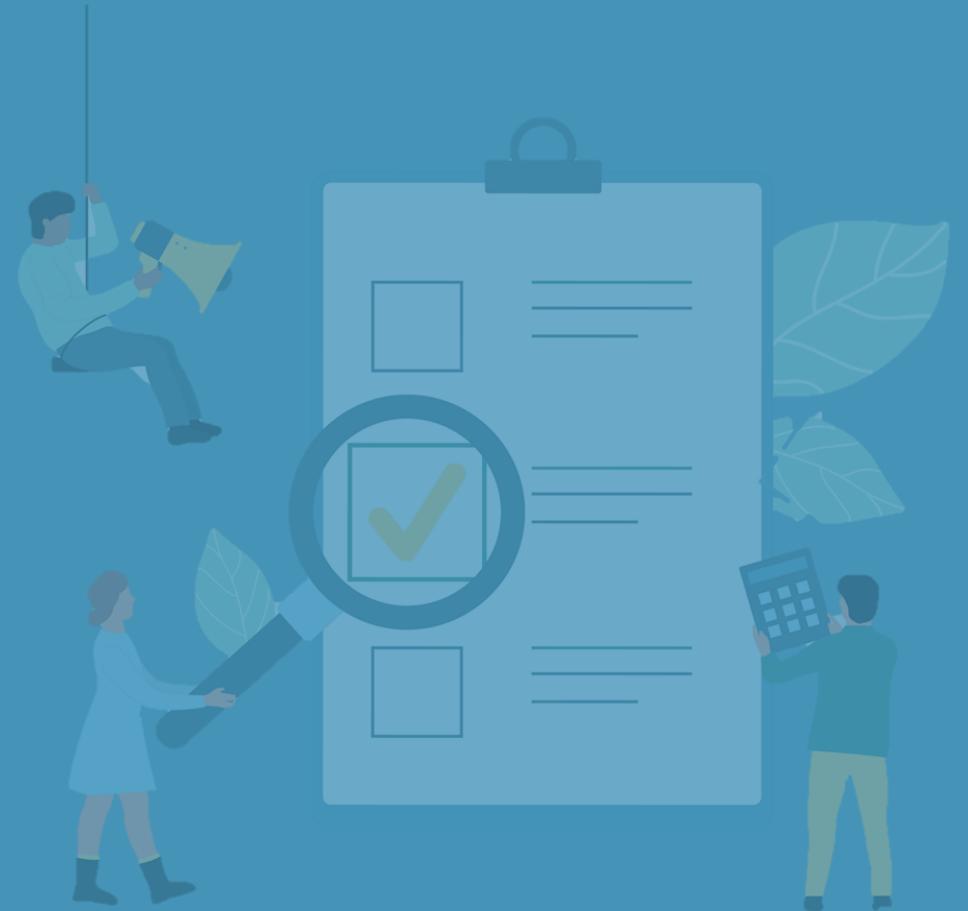
ORGANISATION

1.1. Quel est le nom de votre organisation ?

...

1.2. Dans quelle commune votre organisation est-elle établie ?

- Uccle
- Laeken
- Woluwe-saint—Lambert
- Etc.



ID ANONYME

2.1. ID de la personne sans chez-soi

Grâce à cet identifiant anonyme, les doubles comptages peuvent être évités et l'anonymat de la personne est garanti.

Utilisez le prénom et le nom officiels de la personne, pas le surnom.

Si le nom de famille se compose de plusieurs parties ou de plusieurs noms, prenez la dernière lettre du nom complet

(ex. Victoria De La Cruz – VDZ)

- 1 champ première lettre du prénom ...
- 1 champ première lettre du nom ...
- 1 champ dernière lettre du nom ...



CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

3.1. Genre

- Homme
- Femme
- X
- Pas de réponse

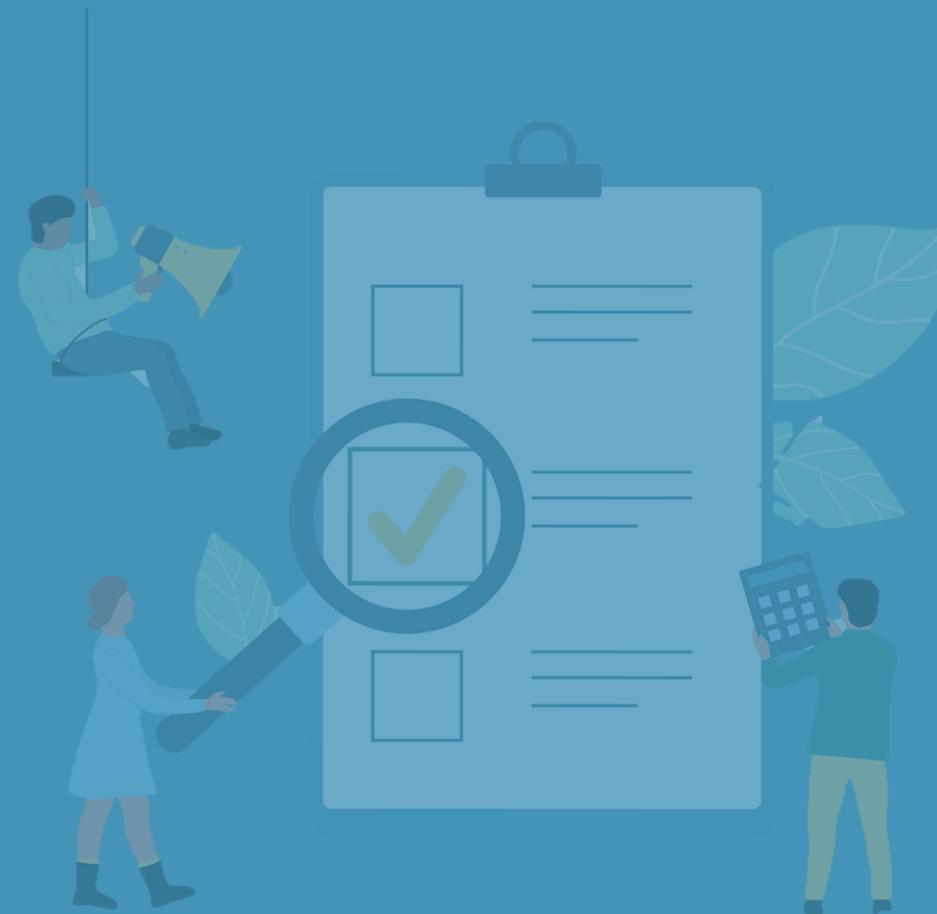
3.1. Age

- Age exact ...
- Ne connaît pas l'âge exact



3.1.1. Si ne connaît pas l'âge exact :

- < 16 ans
- 16 - 17 ans
- 18 - 24 ans
- 25 - 29 ans
- 30 - 39 ans
- 40 - 49 ans
- 50 - 59 ans
- 60 - 69 ans
- 70 - 79 ans
- > 80 ans
- Inconnu

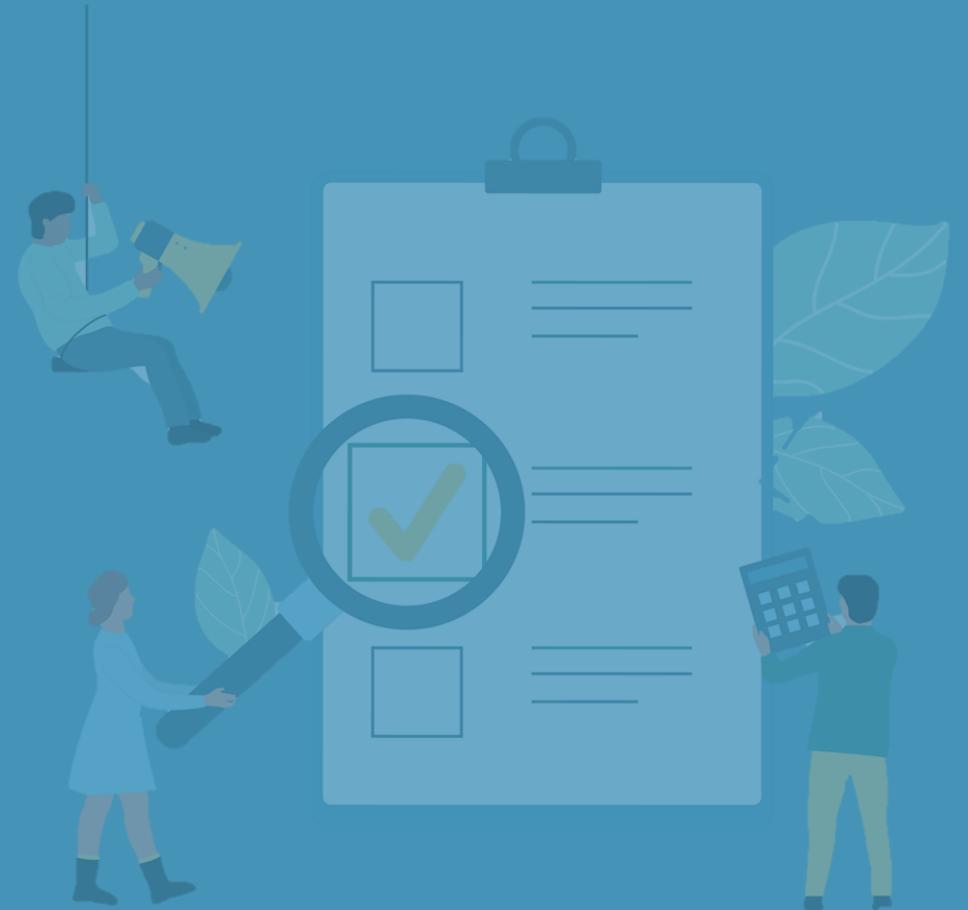


3.2. Pays de naissance

- 1 choix parmi ...
- Autre (pays non reconnu) :
- Inconnu

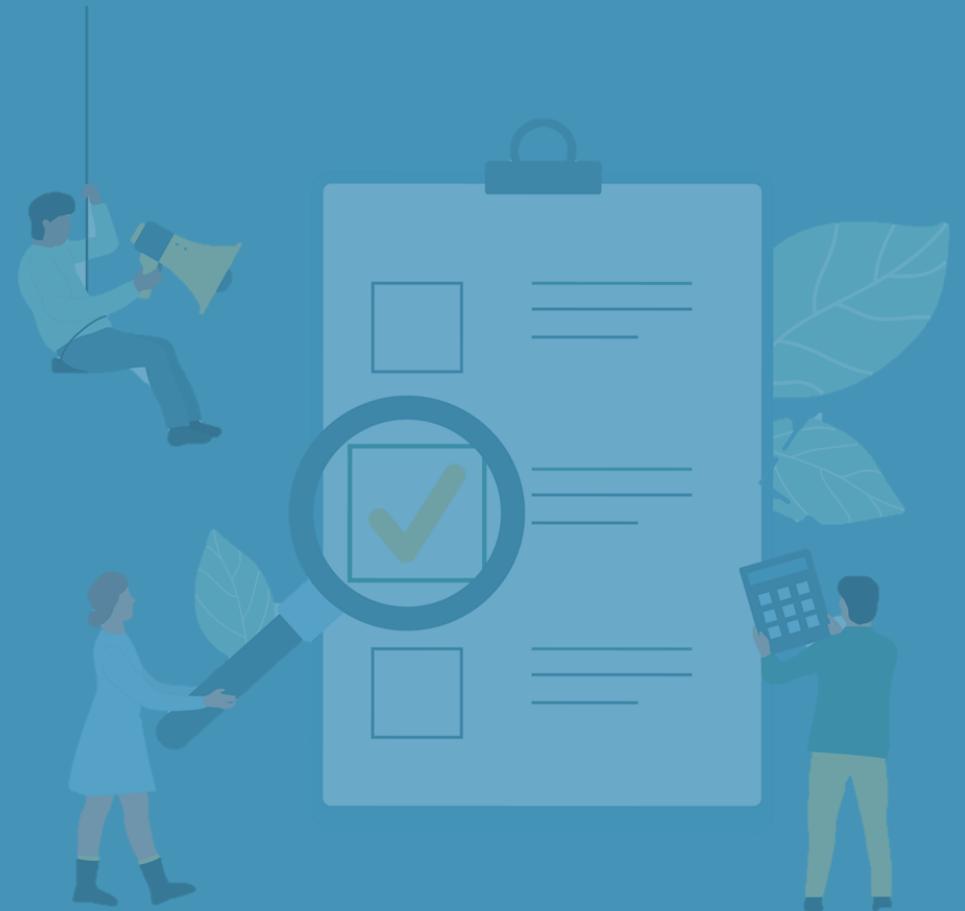
3.3. Nationalité

- Belge
- Non Belge. Si connue, nationalité:
 - 1 choix parmi ...
- Apatride
- Autre (pays non reconnu)
- Inconnu



3.3.1. Statut de séjour (uniquement non Belges ou Apatrides)

- Titre de séjour permanent
- Titre de séjour temporaire
- Procédure en cours
- Pas de document de séjour valide
- Inconnu
- Autre (ex. Cas Dublin), précisez ...



3.3.1. Dernière demande de régularisation introduite (uniquement non Belges ou Apatrides)

- Demande d'asile
- Regroupement familial
- Visa d'études
- Permis de travail
- Régularisation médicale (9ter)
- Régularisation humanitaire (9bis)
- Victime de la traite des êtres humains et du trafic d'êtres humains
- Procédure spéciale pour MENA
- Apatride
- Visa touristique
- Visa humanitaire
- Aucune demande n'a été introduite
- Inconnu
- Autre:.....



MENAGE

4.1. Composition du ménage

Il s'agit de ménages privés et de leur situation réelle : des personnes vivant ensemble ou cohabitant.

- Isolé.e
- En couple
- Avec ses parents
- Autre ...
- Inconnu



ENFANTS

5.1. Nombre d'enfants (moins de 18 ans) séjournant dans la même situation de logement

- ...
- Inconnu

5.2. Nombre d'enfants (moins de 18 ans) ne séjournant pas dans la même situation de logement

Exemple : l'enfant vit avec l'autre parent dans un appartement.

- ...
- Inconnu

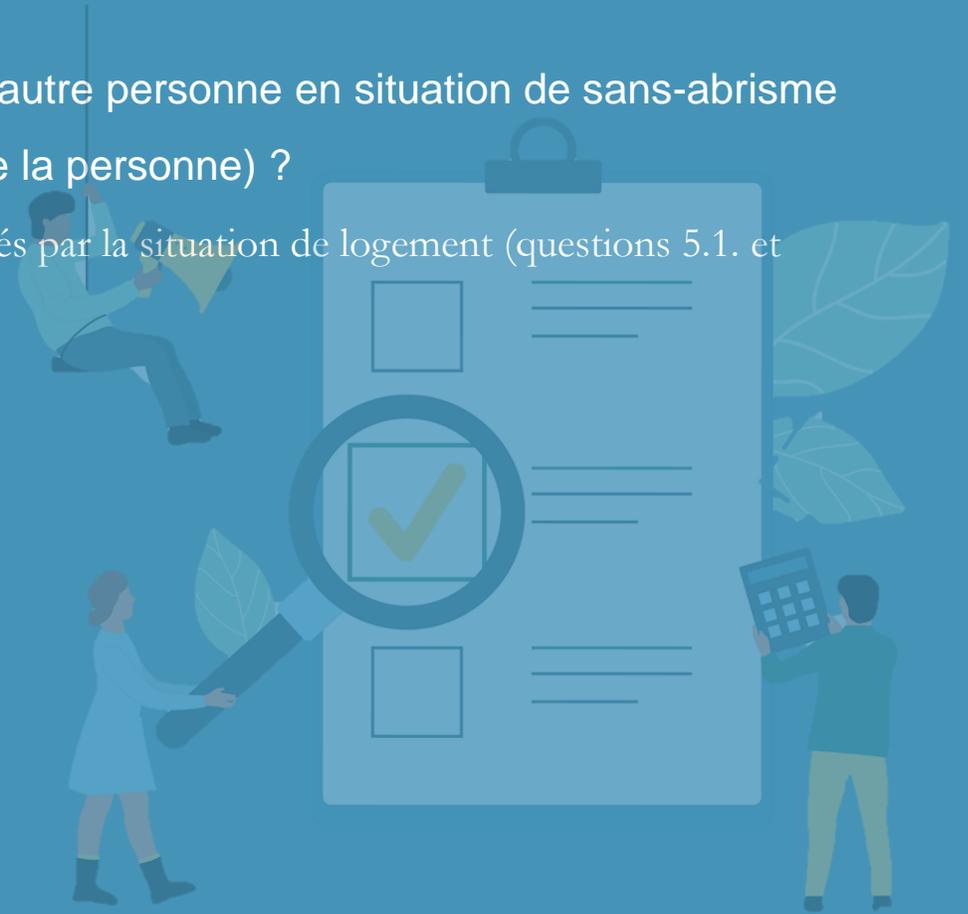


PARTENAIRE

6.1. Ces enfants sont-ils également directement concernés avec une autre personne en situation de sans-abrisme ou de sans chez-soi (par exemple, un autre parent ou le partenaire de la personne) ?

Uniquement si la personne a des enfants directement ou indirectement concernés par la situation de logement (questions 5.1. et 5.2.). Cette question permet d'éviter le double comptage des enfants

- Oui
- Non
- Inconnu



6.1.1. ID de cette autre personne.

(Uniquement si “oui” à la question 6.1.).

Veillez remplir un questionnaire pour cette autre personne également. Nous n'utilisons ces informations que pour identifier le double comptage chez les enfants.

- Première lettre du prénom : ...
- Première lettre du nom : ...
- Dernière lettre du nom : ...



REVENU

7.1. Type de revenu

Plusieurs réponses possibles

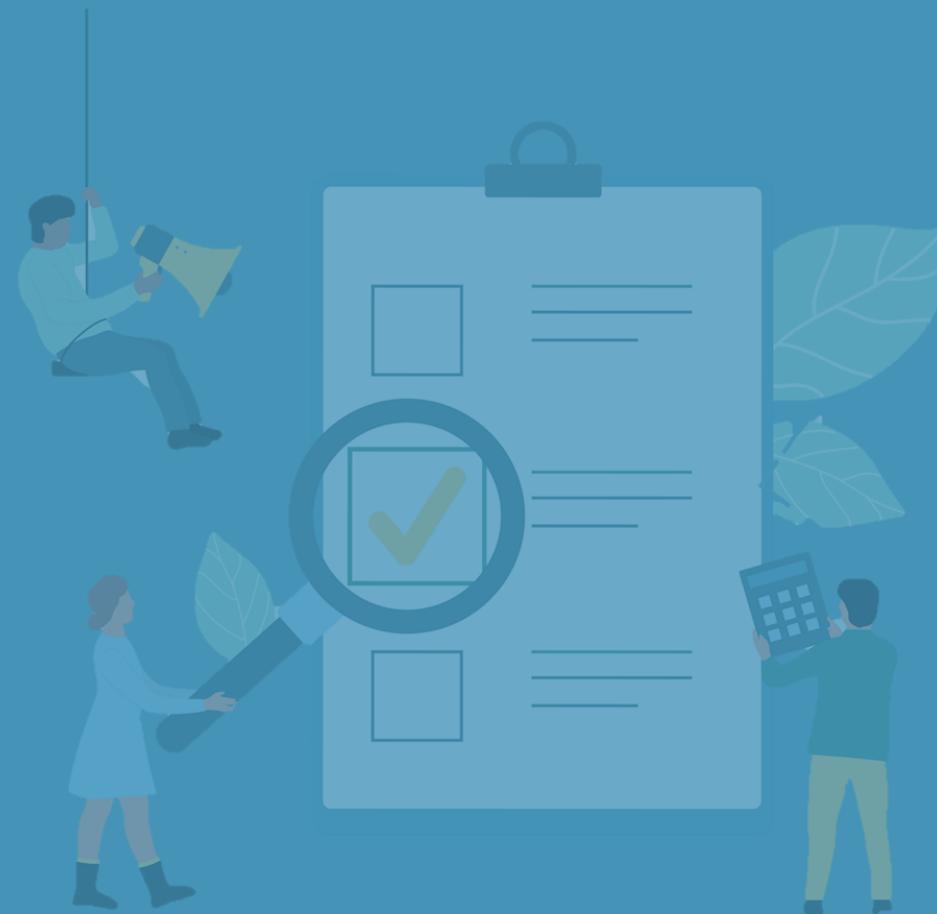
- Emploi (stable/temporaire/interim/indépendant)
- Allocations de chômage
- Mutuelle ou invalidité
- Revenu d'intégration (ou équivalent)
- Allocation de handicap
- Pension
- Pas de revenu connu
- Inconnu (uniquement si aucune autre case est cochée)
- Autre à préciser (travail en noir, mendicité, travail du sexe, trafic de drogue, etc) : ...



ANIMAL DE COMPAGNIE

8.1. La personne est-elle accompagnée d'un animal de compagnie

- Oui
- Non
- Inconnu



SITUATION LORS DE LA NUIT DU DÉNOMBREMENT

9.1. La situation de (non-/mal-)logement de la personne lors de la nuit du 6 au 7 novembre est-elle connue ?

- Oui
- Non

9.2. Dans quelle commune la personne a-t-elle passé la nuit du 6 au 7 novembre ?

...



9.1.1. Si elle est connue

Chaque réponse renvoie à un choix multiple

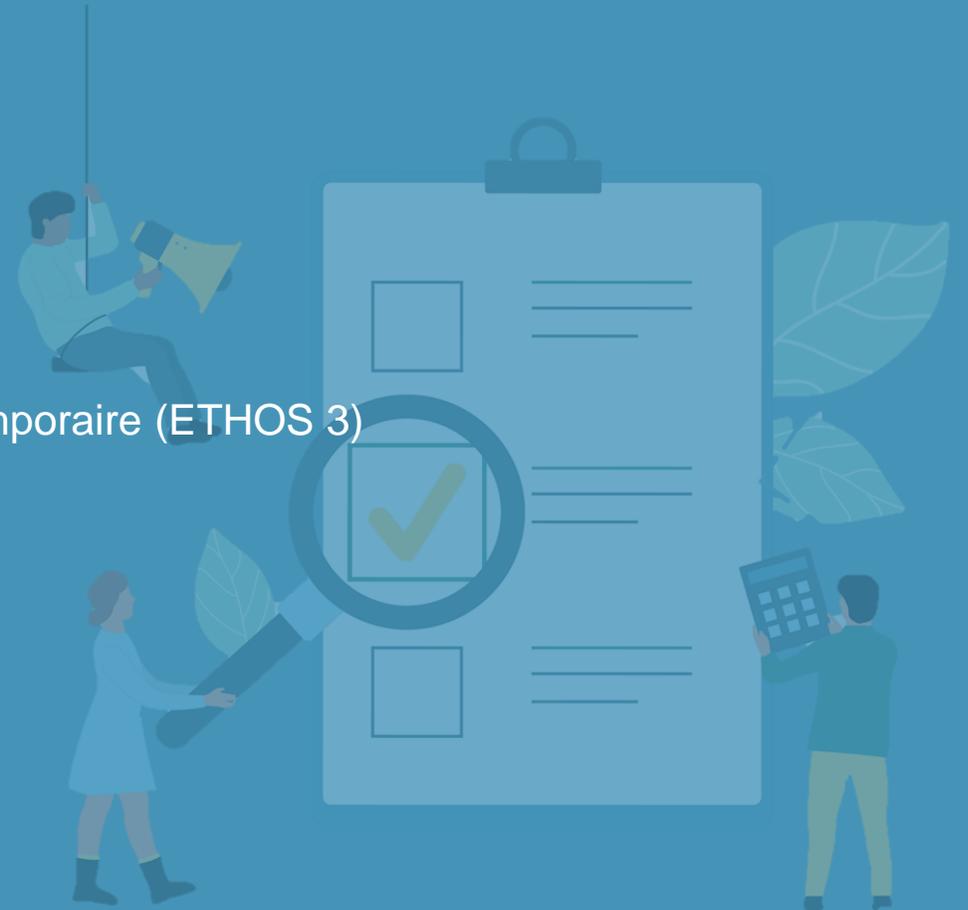
- ETHOS 1 - Dans l'espace public - Rue, gare, station de métro, garage, tente, voiture, etc.
- ETHOS 2 - En hébergement d'urgence - A bas seuil et de courte durée (Samusocial, Ariane, Pierre d'Angle, dispositif de crise, etc.)
- ETHOS 3 - Dans un centre d'hébergement pour sans-abri ou un logement temporaire - Centre d'hébergement de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat de location, maison de refuge pour victimes, hôtel, auberge de jeunesse, logement de transit, etc.
- ETHOS 4 - Quittant une institution – La personne doit quitter l'institution dans un délai d'un mois ou la personne reste plus longtemps dans l'institution en raison d'une absence de solution de logement stable - Prison, Hôpital, Hôpital psychiatrique, Protection /aide à la jeunesse, Habitation protégée, Centre d'accueil pour migrants / FEDASIL / Croix Rouge, Initiative Locale d'Accueil, Centre résidentiel pour usagers de drogues
- ETHOS 5 - Dans un logement non conventionnel - Squat, Garage, Occupation négociée, un logement sans salle de bain ni cuisine, structure d'hébergement non-agrée
- ETHOS 6 - Provisoirement chez un tiers par manque de logement - Avec la famille/les amis/les connaissances
- ETHOS 7 - Sous menace d'expulsion – doit quitter son logement dans le mois - Décision judiciaire d'expulsion, Obligation de quitter suite à décision d'insalubrité, Obligation de quitter suite à décision d'inhabitabilité, Préavis écoulé
- Autre ...

9.2. La situation de (non-/mal-)logement depuis le 23 octobre (lors des deux dernières semaines) est-elle connue ?

- Oui
- Non

9.2.1. Si elle est connue Pas de sous-questions pour préciser

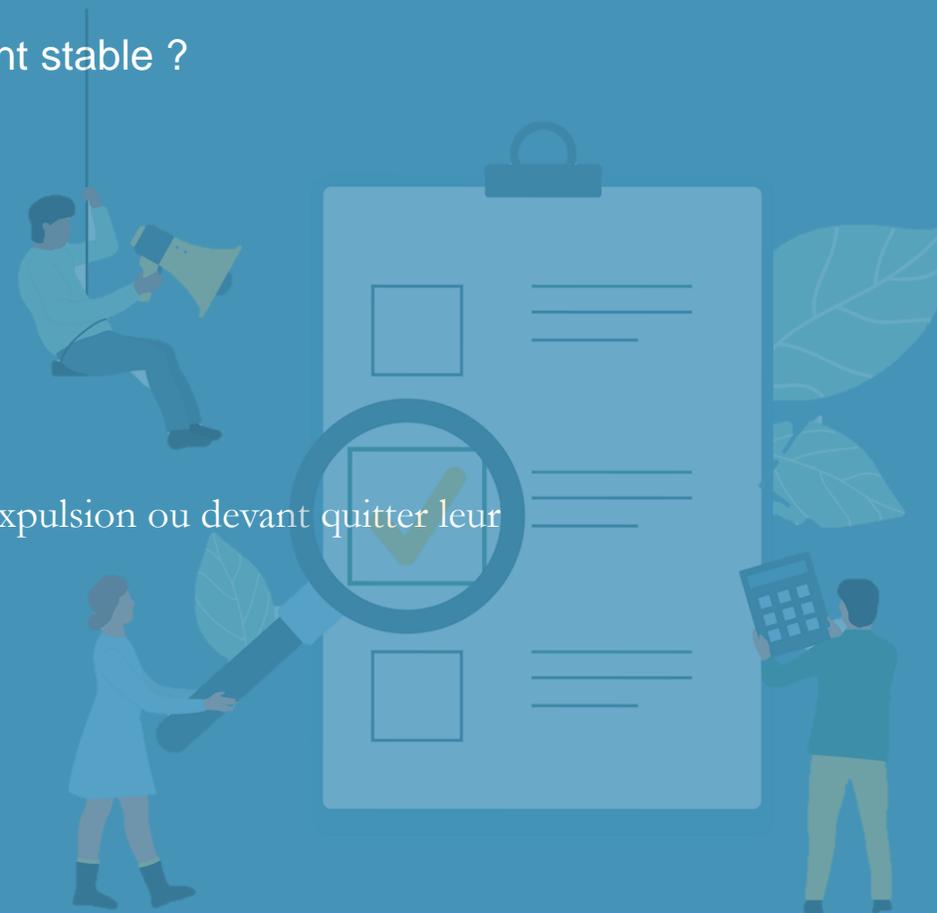
- Dans l'espace public (ETHOS 1)
- En hébergement d'urgence (ETHOS 2)
- Dans un centre d'hébergement pour sans-abri ou un logement temporaire (ETHOS 3)
- En institution (ETHOS 4)
- Dans un logement non conventionnel (ETHOS 5)
- Avec la famille/les amis/les connaissances (ETHOS 6)
- Sous menace d'expulsion (ETHOS7)
- Autre ...
- La personne n'était pas sans-abri ou sans chez-soi



TRAJECTOIRE DE VIE

10.1. Depuis combien de temps la personne n'a-t-elle plus de logement stable ?

- < 3 mois
- 4-11 mois
- 1-2ans
- > 2 ans
- A toujours un logement stable** (concerne les personnes en procédure d'expulsion ou devant quitter leur logement pour cause d'inhabitabilité)
- Inconnu



10.3. Origine de la perte de logement

Plusieurs réponses possibles

- Expulsion par le propriétaire
- Rénovation ou vente par le propriétaire
- Fin de bail
- Logement insalubre / inhabitable
- Conflit avec la famille
- Conflit avec des amis
- Conflit avec un conjoint / violences conjugales
- Sortie d'institution
- Force majeure incendie, inondations, etc.
- Immigration
- Guerre dans le pays d'origine
- Problèmes psychiques
- Assuétudes
- Perte d'emploi
- Raisons financières (ex.dettes)
- Décès d'un proche
- Autre raison, préciser
- Inconnu

PASSÉ EN INSTITUTION

11.1. La personne a-t-elle déjà été ou est-elle actuellement en prison ?

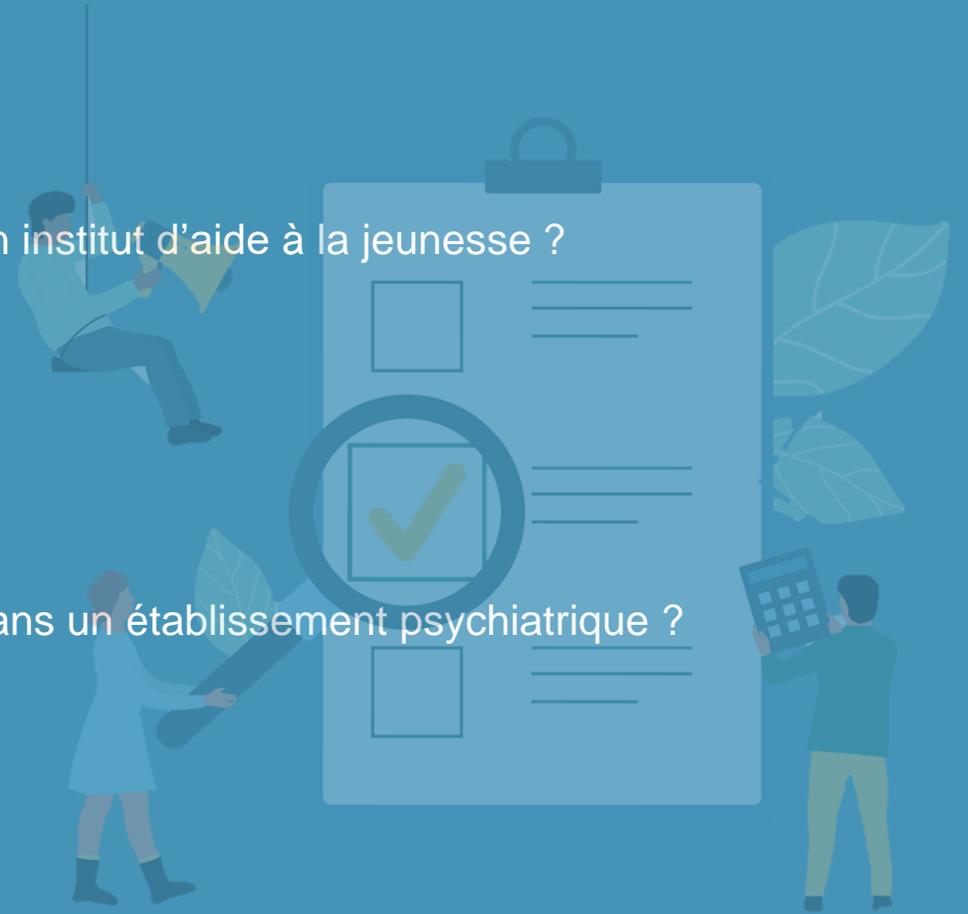
- Oui
- Non
- Inconnu

11.2. La personne a-t-elle déjà résidé, ou réside-t-elle actuellement en institut d'aide à la jeunesse ?

- Oui
- Non
- Inconnu

11.3. La personne a-t-elle déjà résidé, ou réside-t-elle actuellement dans un établissement psychiatrique ?

- Oui
- Non
- Inconnu



SANTE

12.1. Quelle est la situation de santé présumée de la personne, au cours de l'année précédente ?

Plusieurs réponses possibles

- Problèmes physiques à long terme
- Handicap physique
- Handicap mental
- Problèmes psychiques/psychiatriques
- Addiction (ex. alcool, drogues, médicaments)
- Aucun problème de santé
- Autre, précisez : ...
- Inconnu



ADMINISTRATIF

13.1. La personne a-t-elle un dossier actif auprès d'un CPAS ?

- Oui, auprès du CPAS de la commune de ...
- Non
- Inconnu



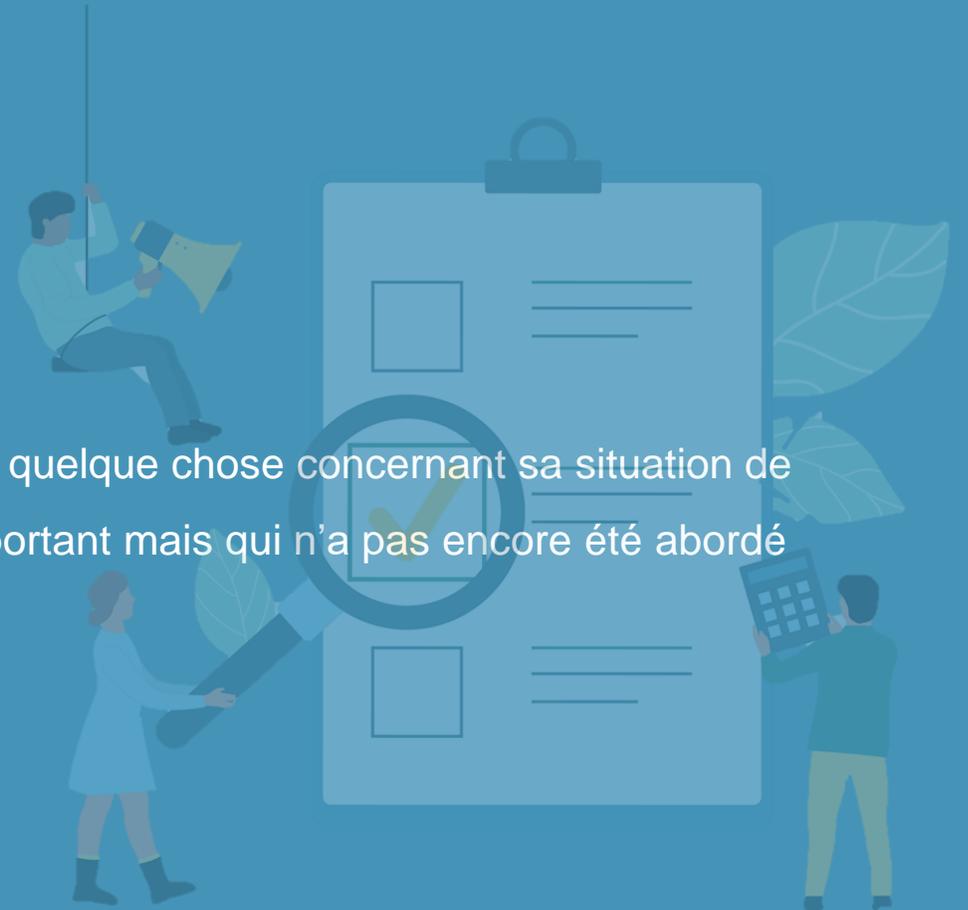
SUPPLEMENT

14.1. Qui a rempli ce questionnaire?

- La personne avec l'aide d'un accompagnant
- L'accompagnant seul

14.2. La personne ou l'accompagnant souhaite-t-il ajouter ou préciser quelque chose concernant sa situation de logement, par exemple quelque chose qu'il/elle considère comme important mais qui n'a pas encore été abordé dans le questionnaire ?

...







Questions fréquentes

Merci à nos homologues wallons !

bruss'help.brussels 



QU'EN EST-IL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS ?

On les dénombre également si ils rentrent dans les critères.

Grâce à certaines informations du questionnaire (nationalité, origine instabilité logement, etc.), il est possible de les repérer dans les statistiques et de les inclure ou non dans les chiffres globaux.

Plus de détails dans la FAQ.





DOIS-JE REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR UNE PERSONNE SI ELLE EST PROBABLEMENT DÉJÀ DÉNOMBRÉE AILLEURS ?

Oui. Pour identifier les doubles comptages, nous utilisons un identifiant anonyme. Nous conseillons à tous les services d'inclure le plus de personnes sans-abri possible afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit oubliée. Cependant, les services peuvent conclure des accords entre eux dans certaines situations spécifiques.





DOIS-JE INFORMER TOUTES LES PERSONNES SANS-ABRI DE CE DÉNOMBREMENT ?

Nous comprenons que cela n'est pas possible pour tous les services. Nous choisissons donc d'informer largement le groupe cible, par exemple en accrochant une affiche dans votre service ou en diffusant l'affiche via les réseaux sociaux.

Si une personne ne veut pas être comptabilisée, elle devra l'indiquer explicitement au service où elle est connue.





LE DÉNOMBREMENT IMPLIQUE BEAUCOUP DE CHOSES, COMMENT PUIS-JE ALLÉGER LA CHARGE DE TRAVAIL ?

Nous sommes conscients que le dénombrement demande du travail et du temps.

La préparation est très importante : essayez de cerner le plus possible le groupe cible à l'avance, de sorte qu'avant le jour du dénombrement, vous ayez déjà une idée de qui appartient au groupe cible et de qui n'y appartient pas. Vous pouvez par exemple créer une colonne ETHOS dans vos tableaux de suivi.

Il est également possible de remplir les questionnaires en format papier dès le 16 octobre.

Enfin, il est possible d'encoder les questionnaires jusqu'au 27 novembre, ce qui laisse le temps de s'organiser.





PUIS-JE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE À L'AVANCE ET LE CONSERVER TEMPORAIREMENT ?

Non. Si vous recueillez des informations au préalable, nous vous recommandons de remplir manuellement le questionnaire de façon provisoire (Word ou papier). Vous pourrez l'encoder en ligne dès le 6 novembre.





QUE DEVIENNENT LES DONNÉES RÉCOLTÉES ?

Toutes les informations sont compilées dans un rapport de recherche qui sera publié en juin 2025. Les politiques locales peuvent s'appuyer sur ce rapport pour adapter leur approche. Le rapport enverra également un signal fort aux décideurs politiques régionaux et fédéraux concernant à la fois la taille du groupe de personnes concernées et la nécessité d'une politique coordonnée.





QUELS AVANTAGES POUR MA STRUCTURE ?

Nous nous engageons à rétrocéder les données récoltées à votre structure, à la demande. Ces informations peuvent être utilisées pour affiner vos propres stratégies d'intervention, justifier des demandes de financement, ou pour améliorer vos services.





Calendrier

bruss'help.brussels 

CALENDRIER

SEPTEMBRE 24

Formations

Formations et séances d'information

Envoi du manuel, de la FAQ et des directives

NOVEMBRE 24

Dénombrement

Encodage des questionnaires

Début 06/11

Fin 27/11

Encodage des tableaux de données

Début 06/11

Fin 07/11

JUIN 2025

Publication

Publication du rapport

OCTOBRE 24

Préparation

Identification du public (ETHOS)

Pré-remplissage des questionnaires

Début 16/10

Fin 05/11

DÉC 24 – MAI 25

Analyse des données

Analyse des données

Analyses thématiques

Rédaction du rapport



Merci !

Contact : Adèle Pierre
adele.pierre@brusshelp.org

bruss'help.brussels 